



## Rapports de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE)

**Projets de décisions projet de décision concernant l'adoption de la convention-programme entre la Confédération suisse, représentée par le Département fédéral de l'économie, et le Canton du Valais, représenté par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012 - 2015**

### 1. Déroulement des travaux

La Commission de l'économie et de l'énergie (EE) s'est réunie mardi 17 avril 2012 de 9h00 à 12h00 à la salle 6, Espace Porte de Conthey à Sion.

#### Commission EE:

Membres	Remplacé par	17.04.12
Clausen Diego (président)		X
Bressoud François (vice-président)		X
Delessert Frédéric (rapporteur)		X
Andenmatten Anton	Studer Rainer	X
Arnold Fredy		X
Briguet Bernard		X
Centelleghe Moreno		X
Gaillard Joël		X
Massy Mittaz Marie-Noëlle	Cordonier Gratien	X
Resentera Aldo	Delasoie Marcel	X
Chappot Florian		X
Rossier Jean		X
Schmid Jean-Marie		X

#### Représentants du DEET:

Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat, Chef du département,  
Ursula Kraft, Adjointe, Service du développement économique,  
Damien Luyet, collaborateur scientifique, Service du développement économique.

## 2. Présentation du projet et discussion d'entrée en matière

Le Chef de Département, M. Cina, rappelle en introduction que le Conseil d'Etat est compétent pour négocier le contenu de la Convention programme avec la Confédération; cependant, les montants liés à cette dernière dépassant 10 millions de francs, il est du devoir de ce dernier de soumettre le projet de décision au Grand Conseil. M. Cina rappelle les changements intervenus au cours de la période précédente (convention programme 2008-2011), qui a vu en particulier les régions socio-économiques passer de 8 à 3, avec la création de deux entités opérationnelles, une pour la région Haut Valais et une pour les régions Valais central et Bas Valais. Il précise que le projet de convention-programme a été élaboré en collaboration avec les régions socio-économiques. Enfin, il souligne que le SECO a évalué très positivement la période 2008-2011 ainsi que le nouveau programme de mise en œuvre 2012-2015 pour le Valais.

Mme Ursula Kraft, adjointe et cheffe d'unité au sein du Service du développement économique présente ensuite la rétrospective de la période précédente. Une présentation est remise à cette occasion à la commission. A la question de savoir si l'argent qui n'a pas été engagé durant cette période est toujours disponible, il est précisé que les fonds non engagés doivent être retournés à la Confédération. Par contre l'argent attribué aux projets rattachés à la précédente période mais qui n'ont pas encore été finalisés reste au Canton pour être versé à ces projets jusqu'en 2015. Les intérêts générés par ces fonds restent également au Canton au titre de rémunération de la gestion des fonds. Le Chef de Département relève également que le programme de soutien à l'économie a été initié en cours de période ; Berne a dès lors élargi les critères d'octroi fixés initialement par la NPR ; il en a résulté un afflux plus important qu'attendu de projets, en regard des moyens disponibles, ce qui a contraint la Confédération à resserrer ces critères. Le Département a négocié avec Berne pour que les projets annoncés dans le cadre du programme de soutien mais qui étaient hors délais conservent le financement attribué.

### ***Répartition géographique des projets retenus***

A la question de savoir quelle a été la répartition géographique sur le territoire cantonal des projets soutenus, il est répondu que cette analyse n'a pas été demandée par le SECO et n'a pas pu être faite pour l'instant, mais elle sera réalisée, et la commission sera informée des résultats.

### ***Quelle budgétisation ?***

En réponse à la question de savoir si le budget annuel est élaboré par axe ou par projet, il est précisé qu'en début de période, le budget est fixé par axe, les projets susceptibles d'être soutenus n'étant pas forcément tous initiés ou soumis au Canton. En fin de période, pour la période 2008-2011, on s'est efforcé de comptabiliser encore les projets sous cette période, afin d'utiliser autant que possible le budget à disposition et de ne pas grever le budget de la période suivante.

### ***Soutien au secteur industriel***

La lecture des résultats de la période peut faire apparaître l'industrie comme le "parent pauvre" de ces programmes; en réalité, si une entreprise industrielle individuelle ne peut pas prétendre à un soutien, en raison des règles fixées par la Confédération, ces industries ont néanmoins bien été soutenues, par le biais des projets menés qui eux ont bénéficié de moyens financiers, notamment dans le cadre de The Ark. Il est rappelé que d'autres instruments sont prévus pour soutenir de manière individuelle les entreprises du secteur industriel, notamment les rabais fiscaux, les rabais énergétiques, les aides à la formation, ainsi que les participations aux frais de loyer/coût du terrain dans le cas de l'implantation de nouvelles entreprises. Un député insiste sur l'importance des rabais énergétiques et précise que les entreprises industrielles sont venues en Valais en raison du coût énergétique. Si cet avantage disparaît, il est fort probable que les entreprises ne resteront pas en Valais.

Concernant la situation de l'entreprise Lonza et la demande faite par un député qu'une aide soit apportée à cette dernière, il est rappelé que la Confédération ne donne pas la possibilité de soutenir des entreprises industrielles individuelles par le biais de la NPR.

### ***Soutien des changements structurels dans le tourisme***

La commission, se référant à l'axe d'action 2 "soutien des changements structurels dans le tourisme", demande si les infrastructures culturelles ou sportives peuvent également bénéficier de soutiens relevant de cette convention-programme, ce à quoi il est répondu par la négative, les aides étant prévues pour la promotion des infrastructures touristiques suprarégionales.

Concernant l'optimisation et la mise en réseau du secteur des remontées mécaniques, il est précisé que l'étude "sur les remontées mécaniques" qui a été menée par le Canton résulte de la demande de Berne d'entamer des réflexions sur l'avenir des remontées mécaniques. Le Canton a voulu aller plus loin que la requête de la Confédération, raison pour laquelle a été créé un groupe de travail ad hoc.

Enfin, à la remarque faisant état de l'importance des moyens alloués au tourisme, il est précisé que c'est un secteur pour lequel les moyens prévus par la Confédération sont importants, et qu'il est donc normal de tirer le meilleur profit de ce fait.

### ***Pourquoi le canton de Vaud est-il l'interlocuteur de la Confédération pour le volet intercantonal ?***

En réponse à la remarque sur le fait que c'est le canton de Vaud qui est l'interlocuteur de la Confédération pour le volet intercantonal de la CDEP-SO et non pas le Valais, il est précisé que ce leadership consiste à gérer la partie administrative de la NPR et n'a aucune incidence sur l'attribution aux cantons des fonds fédéraux; il est par conséquent sensé de ne pas se battre pour une tâche administrative qui chargera encore les services de notre administration, alors que des administrations cantonales plus importantes en termes d'effectifs sont disposées à assumer la charge de cette fonction. Concernant l'ancien fonds LIM de Fr.300 millions, il est expliqué que ce dernier permet de couvrir les prêts du programme sans devoir demander d'enveloppe supplémentaire.

### ***The Ark***

En réponse à une remarque faisant le constat que The Ark est principalement localisé dans le Valais romand, et que les chaires prévues par l'EPFL en Valais sont prévues à Sion et non pas dans le Haut-Valais, le Chef de département rappelle que concernant les sites des différents axes de The Ark, les spécialisations respectives existaient déjà, tant à Martigny (IDIAP) qu'à Monthey (chimie) ou à Sierre (Technopôle), et The Ark s'est naturellement ancré sur ces centres d'excellence, ce qui explique la raison de ces localisations, avec également le fait que ces projets se sont développés grâce aux impulsions données par les villes concernées, qui se sont montrées intéressées à soutenir ces développements. Force est en outre de constater que le transfert de technologie y est plus difficile. Il apparaît en outre important que The Ark déploie ses effets dans le Haut-Valais par le soutien aux projets qu'il y permet, plus que par son installation physique dans des infrastructures, dont les villes ne sont par ailleurs pas forcément disposées à supporter le coût de réalisation. Les chiffres montrent d'ailleurs que cet objectif est atteint, puisque 1/3 des moyens alloués par The Ark le sont dans des innovations portées par des acteurs du Haut Valais. Enfin, le Conseiller d'Etat Cina rappelle que la localisation des entreprises dépend d'abord du choix de l'entrepreneur et non du Conseil d'Etat ou du SDE.

### ***Implantation de l'EPFL***

Concernant les chaires prévues par l'EPFL, parmi les conditions fixées par l'EPFL figurait le fait que le site sur lequel ces chaires seraient installées ne devait pas être situé à plus d'une heure de transport de Lausanne, ce qui empêchait de fait une localisation dans le Haut-Valais ; d'autre part il s'agissait également de mettre en place les synergies possibles avec le futur campus projeté par la ville de Sion, Debiopharm et le Canton. L'essentiel, dans l'intérêt tant du Canton que de ses différentes régions socio-économiques, était in fine que l'EPFL porte son choix sur le Valais pour l'ouverture de ces chaires, alors que d'autres cantons étaient également très intéressés à accueillir ces dernières.

### **Soutien aux agglomérations**

La loi sur la politique régionale précise à son article 8 que les projets d'agglomérations sont encouragés, un député s'interroge sous quelle forme cela se fait. Il est répondu que la base légale permettant de subventionner la mise en place des agglomérations existe. Pour l'encouragement des projets spécifiques, ce sont les instruments des secteurs concernés (bases légales propres) qui sont utilisés. Par exemple pour les infrastructures de transport, le Canton intervient sur la base de la loi sur les transports publics. Un groupe de travail interdépartemental a en outre été formé, sous la conduite du Chef du Service du développement territorial, pour assurer que l'ensemble des problématiques liées à la politique des agglomérations sont couvertes, en lien notamment avec la NPR.

## **2. Vote d'entrée en matière**

L'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité** des 11 membres présents lors du vote.

## **3. Lecture de détail**

Art. 1

### Commentaire :

Interpellé le Conseiller d'Etat Cina confirme que la somme de CHF. 25,525 mio constitue bel et bien le montant brut à charge du canton.

Art. 2

### **Modification**

*La présente décision **d'adoption** a valeur de crédit cadre pour les dépenses mentionnées à l'article 1.*

## **4. Vote final sur la modification de la loi d'application**

Le projet de décision est adopté à l'**unanimité** des 11 membres présents lors du vote.

Le Président  
Diego Clausen

Le rapporteur  
Frédéric Delessert